

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00645
Numéro SIREN : 399 259 241
Nom ou dénomination : A.C.I. SARL

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 5229

A.C.I SARL

1, Rue Lavigerie – 1, Rue de la Bergerie
64200 BIARRITZ

-;-

Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société en
Société Par Actions Simplifiée

A.C.I SARL
1, Rue Lavigerie – 1, Rue de la Bergerie
64200 BIARRITZ

Rapport du Commissaire aux Comptes et à la transformation

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} juin 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres positifs d'un montant de 56 631€.

Le compte de résultat de l'exercice clos à la même date fait apparaître un résultat net positif de 8 984€ avec un niveau de chiffre d'affaires de 46 976€.

Votre Direction nous a indiqué que les perspectives de l'exercice 2023 étaient satisfaisantes.

En outre, nous avons obtenu des éléments financiers permettant de nous assurer, jusqu'à la date de notre rapport, que le niveau de trésorerie de la société était maintenu.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.



A.C.I SARL
1, Rue Lavigerie – 1, Rue de la Bergerie
64200 BIARRITZ

Rapport du Commissaire aux Comptes et à la transformation

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nos travaux ont été conduits à partir :

- Des comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 15 mai 2023.
- Des comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des éléments composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'opération.

Fait à Bayonne, le 20 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation
SAS SOGECA AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine



Jean-Jacques BROUZENG
Commissaire aux Comptes et à la Transformation